



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 25 OCTOBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISION

Aldric LESCURE (SA XV CHARENTE RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre RC Narbonne Méditerranée / SA XV Charente Rugby du 13 octobre 2017 (J8 PRO D2), M. Aldric LESCURE est suspendu **1 semaine** pour « *Charger dangereusement un adversaire avec le ballon, y compris avec l'épaule* ».

M. Aldric LESCURE est donc requalifié immédiatement.